



<b>Société productrice</b>	<b>Spindal – AEB Group – Z.I.– 3 Rue Ampère – 77220 Gretz-Armainvilliers – France</b> <b>Tél : + 33.(0) 1.64.07.80.00 – Fax : + 33 (0) 1.64.07.59.20</b> <b>e-mail: spindal@spindal.fr www.aeb-group.com</b>
<b>Rédaction des FDS:</b>	<a href="mailto:spindal@spindal.fr">spindal@spindal.fr</a>
<b>Doses limites d'emploi</b>	20 meq/L dans les moûts; 33,3 mL/L dans les vins. 1,1 mL/L de MixAcid TL apporte 10 meq/L.
<b>Conditionnement</b>	Bidon de 25 kg net. Cod. prod. 003456

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange. Le produit est dangereux: au contact des yeux, elle peut provoquer des irritations qui peuvent durer dans le temps.

Si le produit est inhalé, il peut provoquer des irritations des muqueuses, au contact de la peau il provoque d'importantes inflammations avec des érythèmes, des escarres ou des œdèmes. Par ingestion, il peut provoquer des vomissements et cyanoses.

Classification selon la Dir.67/548/CEE et Dir. 1999/45/CE: Xi Irritant; R37/R38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau;

R41 Risques de graves lésions oculaires

Classification selon le Reg. (CE) 1272/2008 et modifications successives le mélange est dangereux.

Pictogrammes: GHS05 Eye Dam.1 - GHS07 Skin Irr.2 - STOT SE 3

Indications de dangers: H318 Provoque de graves lésions oculaires H315 Provoque des irritations cutanées H335

Peut irriter les voies respiratoires

2.2 Eléments de l'étiquette: Pictogrammes: Xi Irritant

Phrase de risque: R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau; R41 Risques de graves lésions oculaires;

Conseils de prudence: S24 Eviter le contact avec la peau. S26 En cas de contact avec les yeux laver

immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

S37/39 Utiliser des gants appropriés et se protéger les yeux/le visage.

### 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS (voir aussi point 16)

**Acide tartrique** CAS 87-69-4; CEE 201-766-0 – concentration 33.6%

Dir.67/548 CEE Xi Irritant R41 Reg. 1272/2008: GHS05 Dgr. Dangereux - H318

**Acide Lactique** CAS 79-33-4; CEE 201-196-2 – concentration 24%

Dir.67/548 CEE Xi Irritant R38 - R41 Reg. 1272/2008: GHS05 Dgr. Dangereux - Eye Dam.1 H318 - GHS07 Skin Irrit.2 H315

### 4 SOINS D'URGENCE

4.1 – Description des soins d'urgence

Contact avec les yeux: **laver abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact s'il est possible de le faire et continuer à laver. Consulter un médecin.**

Contact avec la peau: **retirer les vêtements souillés, se laver abondamment avec de l'eau et du savon.** En cas d'irritation ou de dermatite persistante, consulter un médecin.

Inhalation: s'éloigner du lieu d'exposition.

Ingestion: en cas de vomissement spontané, s'assurer qu'il n'y ait pas de risque d'étouffement, garder la personne en position de sécurité et l'emmener chez le médecin en lui montrant la présente fiche. En cas de cyanose, consulter immédiatement un médecin.

4.2 – Principaux symptômes et effets, immédiats et tardifs.

Yeux : forte irritation, dangers irréversibles. Peau : irritation locale. Muqueuse : irritation. Ingestion : vomissement et cyanose.

4.3 - Indication de l'éventuelle nécessité de consulter un médecin ou de traitements spéciaux.

Indication pour le médecin : traitement symptomatique.

### 5 CONSIGNES D'INCENDIE

5.1 - Moyens d'extinction adaptés: eau nébulisée, CO<sub>2</sub>, mousse chimique

5.2 – Dangers spéciaux dérivants de la substance ou de la formulation : non applicable

5.3 – Recommandations pour les personnes préposées à l'extinction des incendies.

Si le produit est impliqué dans un incendie, des gaz toxiques peuvent se développer. Eloigner le personnel présent et se rapprocher uniquement qu'en cas d'extrême urgence et muni d'un masque. Autres informations: consulter les fiches des autres produits présents en magasin.  
Maintenir les récipients froids en les arrosant d'eau et veiller à ne plus faire progresser le feu.

## 6 CONSIGNES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES

- 6.1 – Précautions individuelles : éviter le contact direct avec le produit (voir point 8) en opérant selon la bonne norme en milieu bien ventilé. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer.  
6.2 – Précautions environnementales : éviter la contamination des égouts, eaux superficielles ou souterraines.  
6.3 – Méthode d'élimination: Neutraliser en solution diluée par du bicarbonate de sodium, lait de chaux ou sodium. Récupérer le produit avec des matériaux absorbants inertes en vue d'un éventuel recyclage ou de son élimination.  
6.4 – Référence aux autres paragraphes.  
Pour le contrôle de l'exposition et les moyens de protection individuelle voir le paragraphe 8.  
Pour la gestion et l'épuration des résidus voir paragraphe 13

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 – Précautions pour une manipulation sûre : manipuler selon les bonnes normes: Utiliser des gants en caoutchouc ou en PVC, vêtements de sécurité et lunettes de protection.  
7.2 – Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités.  
Conserver dans son conditionnement d'origine dans un lieu frais et sec (max 30°C).  
7.3 – Usage final spécifique : produit pour usage œnologique

## 8 PROTECTION INDIVIDUELLE/CONTROLE DE L'EXPOSITION

- 8.1 – Paramètres de contrôle TLV-TWA: non disponible  
8.2 – Contrôle de l'exposition  
Contrôle de l'exposition professionnelle.  
Protection des voies respiratoires: pas nécessaire.  
Protection des yeux: utiliser des lunettes ou une visière de protection.  
Protection des mains: utiliser des gants en caoutchouc.  
Protection de la peau: utiliser des vêtements de protection.

## 9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

- 9.1 – Information sur les propriétés physiques et chimiques fondamentales  
Aspect physique: liquide limpide jaune paille  
pH (sol. 1%): 2,38±0,3  
Densité: 1,24±0,03  
Solubilité: miscible en eau en toutes proportions

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

- 10.1 – Réactivité : réagit avec les bases.  
10.2 – Stabilité chimique : stable aux conditions normales d'utilisation et de stockage.  
10.3 – Possibilité de réactions dangereuses : non connues  
10.4 – Conditions à éviter: non connues  
10.5 – Matériaux incompatibles : non connus  
10.6 – Produits de décomposition dangereuse : non connus

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 – Information sur les effets toxicologiques  
En référence spécifique au composant qui en a déterminé la classification et l'étiquetage:  
Acide lactique DL50 orale rat 3370 mg/kg. Acide Tartrique DL50 orale rat >2000 mg/kg.  
11.2 – Autres informations : des tests sur les effets de l'acide tartrique ont démontré que le contact avec la peau est légèrement irritant, au contact avec les yeux peut provoquer de graves dégâts oculaires. La prise d'acide lactique peut provoquer des cyanoses.

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

En référence spécifique au composant qui en a déterminé la classification et l'étiquetage:

### Acide lactique :

- 12.1 - Ecotoxicité: EC50 Daphnia 270 mg/L 48h - EC50 Algae 3500 mg/L - CL50 poisson 320 mg/L 48h  
12.2 – Mobilité au sol: totalement soluble  
12.3 - Persistance et dégradabilité: rapidement biodégradable (test spécifique OECD).  
12.4 – Résultats des évaluations PBT et vPvB : non applicable

### Acide tartrique :

- 12.1 - Ecotoxicité: EC50 Daphnia 93.3 mg/L 48h - EC50 Algae 51.4 mg/L - CL50 poisson 100 mg/L 48h  
12.2 – Mobilité au sol: totalement soluble  
12.3 - Persistance et dégradabilité: rapidement biodégradable.  
12.4 – Résultats des évaluations PBT et vPvB : non applicable

**13 EPURATION**

**13.1** – Méthode de traitement des déchets. Les éventuels résidus de produit doivent être gérés, classés et éliminés en tant que déchets dangereux par une société agréée. Le produit est conditionné dans un emballage recyclable. Opérer selon les dispositions nationales et locales en vigueur, en particulier celles faisant référence aux déchets, aux déchets dangereux, aux emballages et aux déchets d'emballage. (DIR 91/156/CEE – 91/689/CEE – 98/62/CE).

**14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT**

**La formulation n'est pas classé ADR**

14.1 – Numéro ONU

14.2 – Nom de l'expédition ONU

14.3 – Catégorie de danger relative au transport

14.4 – Groupe d'emballage

**15 INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION**

D'après la mise à jour des directives 1999/45/CE et 2001/60/CE « relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des produits dangereux », **la formulation est dangereuse.**

**Nature des risques**

R 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R 41 Risques graves de lésions oculaires.

**Conseils de prudence**

S 24 Eviter le contact avec la peau.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin

S 37/39 Utiliser des gants adaptés et se protéger les yeux/le visage.

**16 AUTRES INFORMATIONS**

16.1 - Texte de phrase de risque (voir point 3): Xi Irritant R38 Irritant pour la peau R41 Risques de graves lésions oculaires R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

16.2 – Classification GHS : étiquette GHS05 – phrases de risque H315 – provoque de graves irritations cutanées H318 – provoque de graves irritations oculaires.

16.3 - La présente fiche de donnée de sécurité est rédigée par le service technique SPINDAL sur la base des informations disponibles à la date de la dernière mise à jour et s'engagent à informer les utilisateurs sur les risques spécifiques encourus avec l'utilisation de ce produit. Les informations contenues dans cette fiche font référence à la préparation en question et ne peuvent en aucun valoir si elle est utilisée dans d'autres conditions d'utilisation que celles décrites ou dans le cas de combinaison avec d'autres produits. Rien du contenu de la présente fiche doit être interprété comme une garantie, implicite ou explicite. Dans tous les cas, l'application des consignes de sécurité et d'adaptabilité du produit à des usages particuliers propres à l'utilisateur sont sous la responsabilité de ce dernier.

Réalisée en conformité à l'Ann. II du Règlement (CE) n. 1907/2006, CE 1272/2008 relative à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques. (REACH)

**SPINDAL - AEB GROUP – Z.I. – 3 Rue Ampère - 77220 Gretz-Armainvilliers – France**

**Tél : + 33 (0).1.64.07.80.00 - Fax : + 33. (0).1.64.07.59.20**

**E-mail : [spindal@spindal.fr](mailto:spindal@spindal.fr) – [www.aeb-group.com](http://www.aeb-group.com)**

